



JE SUIS RETRAITÉ MAIS JE SOUHAITE CONTINUER À TRAVAILLER

LE CUMUL DE L'EXERCICE LIBÉRAL EST POSSIBLE AVEC LA PERCEPTION D'UNE PENSION DE RETRAITE.

2 dispositifs de cumul emploi-retraite existent, en fonction de votre situation :

- Le cumul intégral
- Le cumul plafonné

Percevez-vous le régime de base à taux plein ?

Oui

Non

Avez-vous l'ensemble de vos trimestres à l'âge légal OU 67 ans ?

Oui

Non

Bénéficiez-vous de l'ensemble de vos retraites obligatoires ?

Oui

Non

CUMUL INTÉGRAL SANS PLAFOND

Vous aurez un cumul intégral, sans plafond, avec création de nouveaux droits CARPIMKO. **Vous continuerez à percevoir votre retraite de base à taux plein.**

CUMUL PLAFONNÉ | revenus < 47 100€

Vous aurez un cumul plafonné à des revenus < 47 100€, sans création de nouveaux droits CARPIMKO. **Vous continuerez à percevoir votre retraite de base avec une décote.**

#CARPIMKO2025

**DU 24 JUIN AU 8 JUILLET, VOTEZ
"LE SOUTIEN QUI FAIT LA DIFFÉRENCE"**



SNMKR
SYNDICAT NATIONAL
DES MASSEURS KINESITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS